

# BULLETIN D'INFORMATION AOCNB



Automne/Hiver 2022

## MESSAGE DU PRESIDENT

Les dernières années ont été pour le moins difficiles, mais les inspecteurs en bâtiment de la province ont continué à exécuter un travail acharné tout au long de la pandémie. Des changements majeurs ont été apportés par l'introduction de la Loi sur l'administration du code du bâtiment et de ses règlements. D'autres changements sont encore à venir, car nous nous efforçons de faire en sorte que les inspecteurs en bâtiment soient certifiés par l'AOCNB afin de pouvoir inspecter les constructions dans toute la province.

L'AOCNB continue à travailler et à défendre l'éducation de ses membres tout en reconnaissant le niveau provincial et national.

**Julien Bouchard, PTech,  
NBCBO, CRBO**

## MODIFICATIONS DE LA LOI ET DES RÈGLEMENTS, CE QU'IL FAUT SAVOIR :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de nouveaux changements réglementaires entreront en vigueur et pourraient affecter les règlements de vos municipalités, puisque les règlements de construction créés en vertu de la Loi sur l'urbanisme ne seront plus valides. De plus, certains changements aux exemptions de la BCAA entreront en vigueur à la même date, notamment la taille des bâtiments accessoires a été réduite à 55 mètres carrés et la taille des bâtiments d'hébergement de nuit a été modifiée à 58,06 mètres carrés.

## AOCNB ÉDUCATION: ÉVÉNEMENTS À VENIR

**Cours:** Le calendrier 2023 comprend actuellement les cours Processus et responsabilités juridiques, Partie 3, Grands bâtiments 2015, Compétences en communication pour les agents du bâtiment et Conception sans obstacles. Toutes les dates des cours et le calendrier peuvent être consultés sur le site Web de l'AOCNB. Le comité d'éducation travaille avec l'ACBOA pour ajouter les parties 9 et 3 des cours Examen des plans pour l'année 2023-24. Les dates sont à déterminer. De plus, nous travaillons sur les détails des sessions de maintenance d'un jour au printemps et à l'automne. Surveillez vos courriels et le site Web de l'AOCNB pour obtenir les détails. L'AOCNB aimerait remercier les nombreuses personnes qui ont participé à la mise à jour du matériel de cours sur les Processus et responsabilités juridiques afin de refléter les nouveaux changements de réglementation.

**Examens en ligne 2015 :** Avec la mise en œuvre complète du CNB 2015 enfin en vigueur, l'examen papier ACBOA 2010 n'est plus disponible. Les examens 2015 sont accessibles en ligne à l'adresse [www.nbboa.ca](http://www.nbboa.ca). Le portail d'examen se trouve sous l'onglet Éducation. Le processus de rédaction de l'examen comprend : l'étudiant doit déterminer un lieu et un surveillant (quelqu'un qui ne travaille pas avec le Code), la date et l'heure de l'examen. S'inscrire en ligne et payer l'examen sur le portail du site Web de l'AOCNB. Les reçus de paiement sont envoyés à l'étudiant immédiatement par courriel. Captus envoie le courriel d'inscription de l'étudiant avec le code d'utilisateur (généralement quelques jours avant la date de l'examen). Envoie une copie conforme ('CC') à l'assistant exécutif de l'AOCNB du courriel d'inscription avec le code du surveillant. L'AOCNB fournit au surveillant que vous avez choisi le code du surveillant. Une fois que l'étudiant est prêt pour l'examen à l'endroit convenu avec le surveillant choisi, le code de l'étudiant et le code du surveillant seront entrés. Immédiatement après l'achèvement de l'examen, l'ACBOA envoie les résultats par courriel à l'utilisateur et à l'assistant exécutif de l'AOCNB.



**NOTEZ CES  
DATES**

**Conférence AOCNB 2023 & AGM**

HÔTEL WINGATE, DIEPPE, NB

**DU 29 AU 31 MARS 2023**

## MISES À JOUR DES SOUMISSIONS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

### Contactez-nous

AOCNB/NBBOA

PO Box 30033,  
Fredericton NB E3B 0H8

506.470.3375

info@nbboa.ca

<http://www.nbboa.ca>



Nous aimerions profiter de cette occasion pour rappeler à tous les membres certifiés qu'ils doivent atteindre un minimum de 18 points de formation continue conformément aux règlements de l'AOCNB. Vous devez soumettre un formulaire de dossier annuel avant le 14 janvier de chaque année. Les formulaires d'enregistrement peuvent être trouvés sur notre site Web et joints à ce bulletin.

Le perfectionnement professionnel est une partie importante du maintien de votre certification afin de vous tenir à jour sur les changements dans les codes et l'industrie de la construction. Le développement professionnel de l'AOCN ajoute au professionnalisme et à la reconnaissance de tous les membres certifiés.

Tous les formulaires d'enregistrement peuvent être soumis à Tracy, l'adjointe exécutive, à l'adresse [info@nbboa.ca](mailto:info@nbboa.ca).

## SITE WEB BILINGUE DE L'AOCNB/NBBOA

Le saviez-vous ? Vous pouvez obtenir des réponses à la plupart de vos questions en consultant notre site Web [www.nbboa.ca](http://www.nbboa.ca). L'AOCNB offre maintenant la plupart des documents sur son site Web en français et en anglais. Tout ce que vous avez à faire est de sélectionner le mode Fr/En au bas de l'écran sur notre site Web pour accéder aux formulaires et aux politiques dans la langue de votre choix. Voici quelques FAQ pour vous aider à mieux vous servir :

### q. Où puis-je trouver le calendrier des cours et les prix de ces cours ?

Le calendrier des cours se trouve dans la section "Éducation" de notre site web. Les prix sont indiqués à côté du nom de chaque cours.

### q. Quel examen de l'ACBOA correspond au cours que je viens de suivre ?

Si vous venez de suivre nos cours sur les communications, les processus juridiques et la conception sans barrière, il n'y a pas d'examens de l'ACBOA associés à ces cours car ils sont la propriété de l'AOCNB. Sinon, un tableau de correspondance des cours peut être trouvé sur le site web.

### q. Suis-je automatiquement qualifié après avoir suivi les cours requis ?

Un processus de certification a été mis en place pour s'assurer que personne ne " passe à travers les mailles du filet " et assurer le respect des normes nationales. Dès que vous aurez terminé les cours requis pour le niveau auquel vous vous qualifiez, faites-le nous savoir ! Le site Web propose des formulaires de demande de certification sous l'onglet "Certification". Vous pourrez répondre à la plupart de vos questions concernant la certification en examinant ces formulaires.

### q. Je suis certifié NBCBO niveau 3. Et maintenant ?

Toutes nos félicitations! Assurez-vous de maintenir votre formation à jour en suivant nos cours de maintenance et en payant votre cotisation annuelle.

## L'AOCNB a besoin de bénévoles!

L'AOCNB est toujours à la recherche de bénévoles pour se joindre à ses comités. Actuellement, nous recherchons un représentant de la zone 2 pour s'impliquer sur le comité exécutif et un membre de n'importe quelle zone pour le comité d'éducation. Communiquez avec Tracy à l'adresse [info@nbboa.ca](mailto:info@nbboa.ca) si vous souhaitez en savoir plus sur le bénévolat qu'il est possible de faire pour l'un ou l'autre de ces comités au sein de l'AOCNB.